



39234 - Il n'est pas permis de substituer l'argent à la nourriture dans l'expiation du jeûne

question

Voici un homme âgé et malade qui ne peut plus jeûner. Lui suffit-il de substituer l'argent au don de nourriture?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'importante règle que nous devons connaître est que ce qu'Allah mentionne en utilisant les termes nourrir ou nourriture doit être exécuté à l'aide de la nourriture. C'est le cas du jeûne à propos duquel le Très-haut dit: .. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu'(avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre. (Coran,2:184) A propos de l'expiation du serment non respecté, Il dit: Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré (Coran,5:89)

S'agissant de la petite zakat, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a prescrit un saa (2,948kg) en denrée alimentaire. Chaque fois que les textes mentionnent la nourriture on ne doit pas y substituer le don d'argent. Dès lors, la personne âgée qui devait observer le jeûne ne peut pas le remplacer par un don d'agent. S'il donnait dix fois l'équivalent de la nourriture recommandée, cela ne lui suffirait pas car il se serait écarté des textes. Il en est de même pour la zakat de fin de jeûne, le don de son équivalent en argent ne peut pas remplacer le don d'un saa de blé car le don de la valeur de cette mesure en argent n'est pas prévu dans les textes. En outre, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Quiconque accomplit une oeuvre contraire à notre ordre la verra rejeter.

Ce qui nous amène à dire à ce frère incapable de jeûner à cause de son âge ceci: donne chaque



jour de la nourriture à un pauvre. Et vous pouvez le faire de deux manières:

La première est d'aller trouver les pauvres chez eux et remettre à chacun un quart de saa de riz avec ce qui pourrait servir de sauce. La seconde est de préparer un repas et inviter le nombre de pauvres à nourrir. Si , par exemple, l'expiation porte sur dix jours, vous invitez dix pauvres pour les nourrir. S'il faut reconduire la même opération une fois ou deux, vous le faites. C'est ainsi que Anas ibn Malick, devenu trop âgé, nourrissant trente pauvres au dernier jour du Ramadan. »